

Décision donnant délégation de signature à M. Raymond Bérard, directeur de l'unité propre de service UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n° DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 portant nomination de Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Raymond Bérard**, directeur de l'unité propre de service n°76, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond Bérard, délégation de signature est donnée à **Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du secrétariat général et à **Etienne Fleuret**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable de pôle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Viviane Jelski**, Assistant Ingénieur CNRS, responsable du secteur « gestion des dépenses », jusqu'à concurrence de 50 000€.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

La décision n° DEC120858DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1er octobre 2013

Philippe Piéri

Raymond Bérard

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Isabelle Kauffmann

Etienne Fleuret

La délégataire

Le délégataire

Viviane Jelski

Le délégataire